



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N° 47 SEPTEMBRE 2024

Le mot du Maire

Il est incontestable que la propreté des trottoirs et du cimetière laisse à désirer. Ils sont envahis par les mauvaises herbes. Toutes les communes sont confrontées à ce problème récurrent. Cette année, la pluviométrie importante de ce printemps et de cet été a été favorable à la pousse de l'herbe. Quelles sont les solutions ?

Il faut bien comprendre que la réglementation a évolué. L'utilisation de désherbant est dorénavant interdite, au nom de l'écologie. Le système de désherbage thermique n'est pas très concluant et reste très onéreux. De plus, il n'est pas vraiment compatible avec une politique écologique.

Il reste donc l'entretien manuel. Il nécessite un temps de main d'œuvre très important, renouvelable presque chaque semaine en cette année pluvieuse. Je rappelle que la commune ne dispose que de deux agents au service technique qui ne peuvent pas passer leur temps de travail en désherbage uniquement.

Si'il est important de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, il ne reste pas moins que la conséquence est de voir pousser l'herbe sur les trottoirs et dans les caniveaux. J'en appelle donc au civisme de chacun (dans la mesure de ses possibilités physiques) pour nous aider à

réguler la pousse de l'herbe. Certains le font déjà et je les en remercie. Inutile de chercher à se débarrasser définitivement de l'herbe sur les trottoirs. Passer la tondeuse ou la débroussailleuse qui nous serait d'une aide précieuse.

Il reste encore la problématique du cimetière. Là aussi, les agents techniques interviennent autant que leur permet leur emploi du temps. Une convention a même été signée avec une entreprise de réinsertion pour intervenir. L'engazonnement avec des semences spéciales reste aléatoire dans un cimetière.

Si je suis pour le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires à outrance, en revanche, je ne suis pas pour autant d'accord avec l'interdiction complète de désherbants efficaces dans le cimetière pour des raisons morales. L'utilisation raisonnée d'un de ces produits rendrait ce lieu plus propice au recueillement.

Avec tout mon dévouement
Patrick Foulon



Sommaire

Page 1 : Le mot du Maire

Page 2 et 3 : L'école municipale V. Meunier

Pages 4 : Les travaux dans la commune

Pages 4 et 5 : Retour sur quelques évènements

Page 6 : « Saint Père d'antan »

Page 7 : Agenda - Annonces - Quizz

Page 8 : Des nouvelles du conseil municipal

15^{ÈME} SAINT PÈRE SUR LOIRE
POTIRANDO
Dimanche 6 octobre 2024

Organisée par Saint Père en Fête, l'A.M.S
et l'école Victor Meunier

8H / 18KM / 4€
9H / 12KM / 3€
10H / 7KM / 2€

3 CIRCUITS au départ
de la salle polyvalente.

Assistance et ravitaillements
(Soupe de potiron et autres recettes surprises)

Vente de St Péroise par "Les Brasse Bouillon"

Vente de brioche par Super U au profit
d'octobre rose.

Logos: Saint Père en Fête, École Victor Meunier, SUPER U



La rentrée des classes



Cette année 2024 2025, nous sommes rentrés le lundi 1er septembre. Il faisait beau et nous avons retrouvé tous les copains sauf ceux qui étaient passés au collège. Nous nous sommes rassemblés dans la cour avec les parents, et là, Rémi a appelé les enfants classe par classe, en commençant par les petits de maternelle.



Ça a duré un peu parce que cette année, nous avons une classe de plus :

Maintenant, nous sommes 101 élèves à l'école et il y a cinq classes :

- Les PS et MS, qui sont 20 avec Florence et Patricia ;
- Les GS CP, qui sont 24, avec Léa et Albane ;
- Les CE1 CE2 A, qui sont 16, avec Sylvie ;
- Les CE1 CE2 B, qui sont 16, avec Rabia ;
- Les CM1 CM2, qui sont 25, avec Laura et Rémi.

Le thème de l'année est celui de la Loire et de l'environnement. Il y aura plein de projets que nous essaierons de continuer ! (les concerts JMF, le La Pie notre journal, l'USEP en sport et parasport, école et cinéma, les vendredis gourmands, la piscine, le tri des déchets...)





Nous avons déjà commencé à travailler beaucoup avec les plans de travail et fait des sorties comme la fête de la Sange. Nous rédigeons un livre de vie qu'on met sur le site internet pour expliquer ce qu'on fait.

Le GS CP vont continuer leur projet de « classe dehors ».

Les CE1 CE2 vont continuer les ateliers science avec Rabia et Sylvie.

Avec les grands, nous continuerons de nous occuper de l'ATE (l'Aire Terrestre Educative) avec les mariniers Brasse Bouillon.



Benjamin et Claude, des scientifiques, vont nous aider pour nous inscrire au concours de la LEGO league ; ils nous ont prêté des robots lego pour apprendre à programmer.

Nous espérons pouvoir présenter un spectacle de fin d'année à l'Espace Blareau... Et partir en classe de découverte avec tout le monde.

Si vous voulez suivre nos aventures, vous pouvez vous abonner à notre journal, ou regarder notre site internet (ecole.saintpere.free.fr) ou nous poser toutes les questions que vous voulez à l'adresse : ecolestpere@wanadoo.fr.

Nous serons contents de vous répondre !
Pour tous les coopérateurs,

Sanaa, Jeanne, Lauriane





La construction du lotissement route de Paris bat son plein



Les jeux pour enfants



Les jeux pour les enfants en bord de Loire ont été réparés et remis à la disposition des usagers après réception des pièces cassées.

Faites en bon usage !!!!

Aspirateur à feuilles



La commune a acquis depuis peu un nouvel aspirateur à feuilles (l'ancien avait déjà beaucoup vécu). *Les feuilles n'ont qu'à bien se tenir.*

Retour sur les évènements



Forum des associations à Super U



FORUM
DES
ASSOCIATIONS

Le 31 aout, à l'initiative du magasin **Super U**, les associations de Saint Père ont pu faire leur publicité et rencontrer des éventuels adhérents, une journée à renouveler sans nul doute...



Vide-greniers

Avec un temps exécrable, le vide-greniers du mois de septembre a cessé dès midi. Gageons qu'il fera plus beau au prochain : croisons les doigts. Encore merci aux rares vendeurs et acheteurs présents.



Assemblée Générale de L'Amicale

L'Amicale de Saint-Père a tenu son assemblée générale le 20 septembre dernier à la salle polyvalente de la commune, en présence de ses membres et du maire Patrick Foulon.

Ce fut l'occasion pour la présidente, Chantal Planchet d'évoquer la saison écoulée. La tournée, commencée à Saint-Père fut intense avec la pièce de Jean-Claude Martineau « Un sympathique idiot ». De mi-janvier à fin mars, la troupe a donné rendez-vous à son public pour 16 dates. Un public tellement enthousiaste, que certaines salles étaient trop petites et n'ont pas pu accueillir tous ceux qui avaient hâte de voir la pièce, au grand regret des comédiens de l'Amicale !



En effet près de 2500 spectateurs ont fait le déplacement sur cette tournée pour venir les applaudir.



Un succès qui fait chaud au cœur pour la troupe qui met tout en œuvre pour partager ces moments de bonne humeur qui font oublier une actualité parfois anxiogène...

Lors de cette assemblée, la présidente a présenté le calendrier 2025 qui comptera 17 dates et 3 nouvelles communes :

Bonnée, Sully et Poilly-lez-Gien.

La prochaine pièce devrait être aussi efficace que les précédentes et déclencher des rires en cascades. Les répétitions ont commencé début septembre dans le local des Ateliers partagés, mis à la disposition de la troupe par la Municipalité Saint-péroise qui lui apporte un soutien indéfectible depuis de nombreuses années, ainsi que pour le prêt de la salle polyvalente.

Il faut rappeler que la troupe est sexagénaire puisqu'elle existe depuis 63 ans et qu'elle compte dans ses rangs des comédiens aux âges variés, allant de 13 à 76 ans ! Une longévité rendue possible grâce à tous ceux qui, depuis tant d'années ont donné de leur temps sans compter pour lui faire traverser les décennies.

Elle a sa page Facebook : « L'Amicale de Saint-Père » qui permet à ses fidèles de suivre son actualité.

La présidente Chantal PLANCHET



Saint-Père-sur-Loire, se situe dans le département du Loiret en région Centre et s'étend sur une superficie de 10.69 km² (1069 hectares). La commune comptait, avant-guerre, une population de 378 personnes. Ces chiffres qui font preuve de dimensions et d'une densité restreintes de la commune, expliquent aisément qu'au moment des opérations de reconstruction, la commune de Saint-Père soit éclipsée par des projets réalisés dans des villes plus importantes comme Sully-sur-Loire (43.60 km²), qui se trouve pourtant face à elle, de l'autre côté du fleuve.



Le contexte de cette étude s'attache ainsi aux destructions subies dans la commune, dès juin 1940, lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Le 15 juin 1940, Saint-Père souffre d'une première destruction au niveau du pont qui la reliait à Sully, causant des sinistres au niveau de la levée, à l'endroit nommé « le bourg ».

Lors des bombardements, en juin et juillet 1944, la commune subit des destructions plus significatives : les bombes touchent les édifices qui se trouvent dans la zone du bourg, dont leur emplacement sera remis en question lors du programme d'aménagement. D'ailleurs, le bourg – considéré par les habitants comme un lieu stratégique les siècles précédents – fait à présent l'objet d'aménagements et de réhabilitations prévus pour 2015. Ainsi, il est pertinent pour notre étude de prendre en compte l'importance du bourg d'un point de vue historique, topographique et social, ce qui nous permet d'analyser les décisions mises en place et les contraintes connues lors des opérations de reconstruction.

Les zones reconstruites ainsi que les édifices endommagés nous sont connus grâce à trois documents essentiels pour l'analyse du travail urbain et architectural réalisé à savoir le plan de l'état parcellaire ancien qui expose les immeubles sinistrés, le plan d'aménagement réalisé par l'urbaniste **Marc Bonté** qui comporte entre autre la rectification et le percement des voies et des parcelles, et le périmètre de reconstruction établi par le MRU (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme).

Ce périmètre de reconstruction est distribué de ma-

nière irrégulière tout au long de l'agglomération : il comprend la zone de la tête de pont, le bourg et le centre ville. Le programme de reconstruction est ainsi confié en grande partie aux architectes **Georges Blareau** et **Max Guillaume**, mais des noms comme **Eugène Cholley** ou **Paul Koch** viennent rejoindre la liste des principaux bâtisseurs de Saint-Père.

Ainsi, notre corpus comprend un ensemble de quatre immeubles ainsi que dix maisons isolées – dont deux ne font pas partie du périmètre de reconstruction –, trois fermes et l'église communale. En considérant que le périmètre de reconstruction contient en lui-même un corpus d'étude restreint, nous avons incorporé des immeubles qui ne font pas partie de ce périmètre et qui concernent les opérations de reconstruction d'un point de vue administratif et formel. Nos recherches ont également repéré l'existence d'un ensemble de logements HLM mis en place dès 1960, mais malgré l'intérêt historique et architectural qu'ils représentent, ils ne seront pas pris en compte dans notre corpus d'étude car leurs dates de construction ne correspondent plus à la période qui nous concerne. Nous nous limiterons cependant à évoquer ces immeubles au cours de nos analyses architecturales et historiques –dans la continuité des programmes de logements prévus à Saint-Père après la fin de la Reconstruction.



Les restes de l'église et du village après le 6 juillet 1944

Le réaménagement de la commune, le choix urbain et architectural ainsi que les enjeux que ces décisions déclenchent, nous ouvrent un champ d'étude qui prend en compte des facteurs non pas seulement historiques ou architecturaux mais aussi urbains et sociaux.

Par le biais de notre étude, nous essayerons d'analyser et d'interpréter ces éléments pour permettre une meilleure compréhension et appréciation des choix et des objectifs de l'opération de reconstruction, ce qu'ils ont apporté à la commune de Saint-Père ainsi que les conséquences qu'ils ont pu occasionner.

Agenda

- 6 oct. POTIRANDO
- 11 oct. A.G. Joie Forme et Santé
- 28 oct. A.G. St Père en Fête



Informations diverses



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

alerte nucléaire
je sais quoi faire !



Orléans, le 17/09/24

Campagne de distribution préventive d'iode stable pour les riverains des centrales nucléaires

Les pouvoirs publics et EDF organisent à partir du 15 septembre 2024, une campagne de renouvellement et de mise à disposition de comprimés d'iode stable pour le périmètre 0-10 Km autour des centrales nucléaires françaises. La prochaine campagne pour la zone 10-20 Km est prévue quant-à-elle en 2026.

La mise à disposition des comprimés se fait gratuitement en pharmacie, sans aucun justificatif pour les particuliers et avec un bon de retrait pour les entreprises et les établissements recevant du public (ERP). Les dotations remises sont calculées sur la base de la composition du foyer familial, du nombre de salariés pour les entreprises et du public accueilli pour les ERP.

Pour la centrale de Dampierre-en-Burly, sont concernés les habitants, entreprises et ERP des communes de Dampierre-en-Burly, Lion-en-Sullias, Saint-Gondon, Nevoy, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Florent, Polilly-lez-Gien, Gien et Les Bordes.



Qr code formulaire
bon retrait



Qr code santé.fr



Qr code
carto-google



SICTOM :

Broyage à domicile

Pour bénéficier de ce service, merci d'envoyer un mail à : sictom@sictom-chateauneuf.fr en précisant vos : Nom, Prénom, adresse et numéro de téléphone. Le volume à broyer et le type de déchets verts concernés (haie, branchage, petit bois, ...).

Une fois le broyage effectué, vous recevrez un bon d'intervention et une facture de 30€ à régler au Trésor Public.

Vos déchets doivent être regroupés sur une surface plane et accessible. L'intervention dure 1h et votre présence est requise.



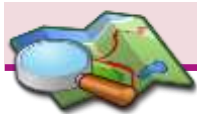
R.C.S.C

La Réserve Communale de Sécurité Civile est une cellule constituée de citoyens bénévoles, mobilisables en appui des pouvoirs publics dans différents domaines.

Le plus important est le soutien et l'assistance à la population en cas de crise majeure (inondation, etc.) nécessitant le déploiement du P.C.S. (Plan Commune de Sauvegarde).

Leur rôle est un rôle d'appui uniquement, les services de secours gérant toute la partie intervention.

A l'heure actuelle, celle-ci est composée de 4 membres, mais de l'aide supplémentaire serait évidemment la bienvenue.



À la découverte de St Père



Réponse du PSP 46 :

Les étranges carrés ne sont rien d'autres que les mailles des filets des buts de foot du city stade



Où a lieu ce chantier à Saint Père ?

Réponse dans le prochain numéro



Le conseil municipal du 11/04/2024 :

L'ordre du jour :

- Approbation compte de gestion 2023 du Receveur Municipal – Eau & Assainissement
- Vote du Compte Administratif 2023 - Eau & Assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation 2023- Eau & Assainissement
- Vote du Budget Primitif 2024 du Service de l'Eau & de l'Assainissement
- Approbation du compte de gestion 2023 du Receveur Municipal – COMMUNE
- Vote du Compte Administratif 2023 – COMMUNE
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023- COMMUNE
- Vote des taux de la fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition pour l'année 2024
- Vote du Budget Primitif 2024 – COMMUNE
- Organisation du banquet des anciens – 2024
- Rétrocession d'une concession funéraire à la commune – Autorisation de signature
- Rétrocession d'une concession à la commune – Autorisation de signature
- Mise en place de la Prime de Pouvoir d'achat Exceptionnelle
- Garantie d'emprunt – Valloire Habitat – Groupe Action logement -Rénovation thermique de 1 logement sis 1, rue de Sologne – 45600 ST PERE SUR LOIRE
- Dénomination des rues – Lotissement « Clos de la Justice »
- Maintien des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2024-2025
- Maintien des tarifs de garderie pour l'année scolaire 2024-2025

Informations diverses :

Exercice incendie : un exercice grandeur nature aura lieu sur le parking de Super U le dimanche 7 avril 2024.

City park : nettoyage des abords par la société ADS45. Elagage des arbres au niveau de la guinguette.

Travaux : une dalle béton a été réalisée par la société Geray afin de fixer la table et bancs.

Monsieur Cloutier précise qu'une réunion devra être organisée le 6 juin prochain dans le cadre du PADD du PLUi.

Remerciements:

Mme Crépeux Jacqueline remercie les membres du conseil municipal pour le colis.

Mme BOSQUET remercie les membres du conseil pour les marques d'amitié à l'occasion du décès de sa maman.

Mme le Mat remercie les membres du conseil pour le repas offert par la municipalité le 3 mars dernier.

Le conseil municipal du 06/06/2024 :

L'ordre du jour :

- Délibération n° 202406P03 - Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val de Sully pour l'exercice 2023
- Délibération n° 202406P04 - Demande de subvention à la Communauté de Communes du Val de Sully pour la Fête de la Saint Pierre
- Délibération n° 202406P05 – Mise en place d'une participation aux frais de nettoyage des dépôts sauvages
- Délibération n° 202406P06 – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à TC (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2024 – mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération n° 202406P07 – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité - d'adjoint technique territorial à TC (35/35^{ème})
- Délibération n° 202406P08 – Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi (PADD)

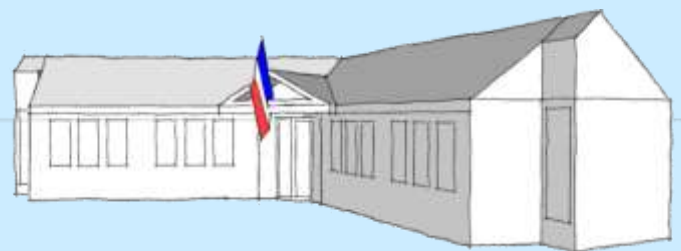
Informations diverses :

Monsieur le Maire informe du décès de Mr Miot Bernard, survenu le 3 juin 2024 et du décès de Mr Marois Guy survenu le 5 juin 2024.

Pour fêter ses trente ans, à l'occasion de l'inauguration symbolique du City Park, l'association Mutli-Sports de Saint Père sur Loire a organisé ses olympiades (30 heures, trente sports, trente saveurs).

Mme Michel Agnès informe que le lundi 10 juin aura lieu la dernière séance de l'aide aux devoirs

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84

saintperesurloire@wanadoo.fr

www.saintperesurloire.fr



Scannez ce QR Code pour vous rendre directement sur le site Internet de la commune. N'hésitez à l'utiliser !